

Aménagement du territoire / Très haut débit

DELIBERATION 2018-122 BS-2018-VIII-T-THD-04

Recours à la conception réalisation pour le déploiement FttH sur le territoire de la Manche

Code Acte: 8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 19 octobre 2018

Le Bureau du Syndicat Mixte Manche Numérique s'est réuni le 19 octobre 2018 à douze heures trente, dans les locaux de Manche Numérique, sur convocation qui lui a été adressée le 12 octobre 2018 par Monsieur Serge DESLANDES, Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Le Bureau s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Serge DESLANDES, en qualité de Président du Syndicat Mixte Manche Numérique.

Étaient Présents :

DESLANDES Serge	HEBERT Dominique
DIEUDONNÉ Gérard	NOUVEL Valérie
FAUVEL Marie-Pierre	PILLET Patrice
FORTIN Jean-Paul	QUINQUENEL Gilles
GOSSELIN Jean-Paul	ROCHEFORT Jean-Luc

Excusés

Madame FILLATRE Marie-Hélène, Messieurs BEAUFILS Erick, BOURDON Cyril, GOSSELIN Philippe, GRAWITZ Xavier, HOULLEGATTE Jean-Michel, et NEVEU Michel.

Pouvoir

FILLATRE Marie-Hélène	À	DESLANDES Serge
GOSSELIN Philippe	À	GOSSELIN Jean-Paul

Mme NOUVEL Valérie a été désignée comme Secrétaire de séance.

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de pouvoir : 2

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au Registre :

12 octobre 2018.

Date de l'affichage du compte-rendu de la séance : 19 octobre 2018.

Le quorum est atteint.

Ré ingénierie du mode opératoire pour le déploiement de la FTTH sur le territoire de la Manche

Exposé des motifs

Le 5 juillet dernier, le syndicat a été auditionné par le Comité de Concertation France Très Haut débit sur l'état d'avancement du déploiement FTTH sur le département. A cette occasion, ce dernier a formulé certaines préconisations, au nombre desquelles figure le changement du mode opératoire, incitant fortement Manche

Numérique à envisager le passage en mode conception-réalisation.

Dans l'avis qu'il nous a adressé le 14 août dernier, il demande au syndicat de faire état des décisions arrêtées

et de leur mise en œuvre à l'Agence du Numérique qui les lui transmettra.

Aussi, après les discussions tenues à plusieurs reprises lors de la commission infrastructures, puis l'avis convergent du Comité Syndical sur l'orientation visant à abandonner le recours aux marchés allotis à bons de

commande, il est proposé au Bureau Syndical d'acter formellement le recours à un marché ou plusieurs

marchés publics globaux de conception-réalisation pour garantir le bouclage du programme de déploiement

Ftth sur le territoire de la Manche.

Cette réingénierie du mode opératoire en discussion depuis près de 18 mois permettra de tenir compte des

enjeux d'accélération et de livraison des 300k prises à horizon 2025.

۷u

- L'avis du Comité de Concertation France Très Haut Débit, du 14 août 2018,

- L'avis du Comité syndical du 12 octobre 2018,

- L'exposé des motifs ci-dessus,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : d'acter le recours à la conception-réalisation pour le déploiement Ftth sur le territoire de la

Manche.

Pour extrait certifié conforme

Document signé électroniquement

Le Président du Syndicat Mixte

Serge DESLANDES

Accusé de réception en préfecture 050-255003592-20181019-BS-2018-122-DE Date de télétransmission : 19/10/2018

Date de réception préfecture : 19/10/2018

2/2